

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 244

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Grottes d'Elephanta

Lieu : Etat du Maharashtra

Etat partie : Inde

Date : 15 Octobre 1982

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que l'inscription du bien culturel proposé sur la Liste du Patrimoine mondial soit différée.

C) JUSTIFICATION

L'île de Gharapuri, "la cité des grottes", à 10 kms environ au large de Bombay, doit son nom à l'énorme éléphant de pierre qu'y découvrirent les navigateurs portugais. Débité en morceaux, transporté à Bombay et recomposé tant bien que mal, il est aujourd'hui le mélancolique gardien du parc zoologique de Victoria Garden, dans la grande métropole du Maharashtra, la deuxième ville de l'Inde par le nombre des habitants.

Les célèbres grottes d'Elephanta, dont la datation, mal assurée, est très débattue et varie selon les spécialistes entre le VI^e et le VIII^e siècle, constituent l'un des ensembles rupestres les plus saisissants de l'Inde.

Elles se répartissent en deux groupes. A l'est, la colline du Stupa (ainsi nommée en raison de la présence, sur son sommet, d'un petit monument bouddhique en brique) abrite deux grottes, dont l'une est restée inachevée, et plusieurs citernes. A l'ouest, l'ensemble le plus important comprend cinq sanctuaires rupestres hindouistes, dont la grotte principale, universellement connue pour ses sculptures à la gloire de Shiva, exalté sous diverses formes et dans diverses actions.

C'est, dans son principe, un mandapa de plan carré mesurant environ 27m de côté et dont l'espace intérieur est divisé par des files de supports en travées plus petites. Sa forme imite soigneusement celle d'un édifice bâti : des fausses poutres moulurées ont été taillées dans le ciel de la grotte et les supports, d'une structure complexe, combinent de bas en haut la forme des piliers, des colonnes et des chapiteaux de l'architecture en pierre appareillée.

Dès l'accès, au nord d'une esplanade accessible par un escalier en pente raide, deux grands panneaux sculptés, consacrés, à gauche, à Shiva Yogisvara (maître du yoga) et, à droite, à Shiva Nataraja (roi de la danse), et traités dans un style monumental encore proche de l'esthétique gupta, accueillent le pèlerin ou le visiteur dans ce haut-lieu de la spiritualité shivaïque. Le symbole de l'Être Suprême, le lingam cylindrique, principe de toute l'énergie, s'abrite, à droite de l'entrée, dans une chapelle percée de quatre portes flanquées de colossales figures de dvarapala, ces gardiens intercesseurs chargés d'introduire les fidèles et d'écarter les visiteurs animés d'intentions impures. Sur chacune des parois du mandapa d'énormes hauts-reliefs (hauteur maximale : 5,70m) présentent de nouvelles images de Shiva.

Face à l'entrée, dans l'axe de la paroi sud, c'est la célèbre et inoubliable figuration tricéphale du Mahadeva dont les trois visages différents incarnent trois fonctions essentielles : à l'est, Aghora ou Bhairava, destructeur et terrifiant; à l'ouest, Vamadeva, créateur de joie et de beauté, incarné par une tête féminine; au centre, Tatpuruṣa, maître des principes positif et négatif de l'existence et garant de leur harmonie. De part et d'autre de cette figure centrale, deux autres reliefs représentent, à gauche, Shiva androgyne (Ardhanarīvara) et, à droite, Shiva recevant les eaux du Gange (Gangadhara). Dix autres reliefs, répartis aux angles de l'espace principal et dans des retraits à l'est et à l'ouest, figurent encore des épisodes de la légende de Shiva, comme le mariage de Shiva et de Parvatī, Shiva tuant le démon Andhaka, etc.

Les quinze grands reliefs qui entourent la chapelle au lingam dans la grotte principale d'Elephanta constituent à la fois l'un des sommets de l'art de l'Inde et l'un des ensembles les plus signifiants du culte shivaïque. L'ICOMOS se déclare favorable au principe d'une inscription d'Elephanta sur la Liste du Patrimoine mondial en notant qu'après Ajanta et Ellora (inscrits en 1983), après Mahabalipuram (inscrit en 1984), cet ensemble rupestre insigne complètera de façon heureuse la série des biens culturels du sous-continent indien.

Toutefois, l'ICOMOS se voit contraint de conseiller de différer cette inscription, pour plusieurs raisons qui peuvent être ainsi résumées :

1) Aucune proposition de délimitation du bien à inscrire n'a été indiquée dans le dossier.
S'agit-il de toute l'île d'Elephanta? Des grottes dans leur ensemble? Des grottes du groupe ouest? De la grotte principale? Autant de questions auxquelles ni le Comité, ni a fortiori l'ICOMOS ne peuvent répondre.

2) Le formulaire d'inscription soumis en 1987 a été rédigé le 20 avril 1982. Il ne mentionne aucune campagne de restaurations postérieure à celles de 1938 et 1957 et ne précise pas quelle politique sera adoptée ultérieurement en ce qui concerne les piliers en béton imitant les structures originelles en pierre.

3) Il ne mentionne aucun plan de gestion d'un ensemble fragile, menacé à moyen terme ou à long terme par le développement industriel de Bombay (port pétrolier de Butcher Island et installations pétrochimiques, usine nucléaire de Trombay et centre de recherches de la Commission indienne de l'énergie atomique, etc.).

ICOMOS, Mai 1987

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 244

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Grottes d'Elephanta

Lieu : Etat du Maharashtra

Etat partie : Inde

Date : 15 Octobre 1982

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial à condition que les autorités indiennes donnent la délimitation exacte du site proposé.

C) JUSTIFICATION

L'île de Gharapuri, "la cité des grottes", à 10 kms environ au large de Bombay, doit son nom à l'énorme éléphant de pierre qu'y découvrirent les navigateurs portugais. Débité en morceaux, transporté à Bombay et recomposé tant bien que mal, il est aujourd'hui le mélancolique gardien du parc zoologique de Victoria Garden, dans la grande métropole du Maharashtra, la deuxième ville de l'Inde par le nombre des habitants.

Les célèbres grottes d'Elephanta, dont la datation, mal assurée, est très débattue et varie selon les spécialistes entre le VI^e et le VIII^e siècle, constituent l'un des ensembles rupestres les plus saisissants de l'Inde.

Elles se répartissent en deux groupes. A l'est, la colline du Stupa (ainsi nommée en raison de la présence, sur son sommet, d'un petit monument bouddhique en brique) abrite deux grottes, dont l'une est restée inachevée, et plusieurs citernes. A l'ouest, l'ensemble le plus important comprend cinq sanctuaires rupestres hindouistes, dont la grotte principale, universellement connue pour ses sculptures à la gloire de Shiva, exalté sous diverses formes et dans diverses actions.

C'est, dans son principe, un mandapa de plan carré mesurant environ 27m de côté et dont l'espace intérieur est divisé par des files de supports en travées plus petites. Sa forme imite soigneusement celle d'un édifice bâti : des fausses poutres moulurées ont été taillées dans le ciel de la grotte et les supports, d'une structure complexe, combinent de bas en haut la forme des piliers, des colonnes et des chapiteaux de l'architecture en pierre appareillée.

Dès l'accès, au nord d'une esplanade accessible par un escalier en pente raide, deux grands panneaux sculptés, consacrés, à gauche, à Shiva Yogisvara (maître du yoga) et, à droite, à Shiva Nataraja (roi de la danse), et traités dans un style monumental encore proche de l'esthétique gupta, accueillent le pèlerin ou le visiteur dans ce haut-lieu de la spiritualité shivaïque. Le symbole de l'Être Suprême, le lingam cylindrique, principe de toute l'énergie, s'abrite, à droite de l'entrée, dans une chapelle percée de quatre portes flanquées de colossales figures de dvarapala, ces gardiens intercesseurs chargés d'introduire les fidèles et d'écarter les visiteurs animés d'intentions impures. Sur chacune des parois du mandapa d'énormes hauts-reliefs (hauteur maximale : 5,70m) présentent de nouvelles images de Shiva.

Face à l'entrée, dans l'axe de la paroi sud, c'est la célèbre et inoubliable figuration tricéphale du Mahadeva dont les trois visages différents incarnent trois fonctions essentielles : à l'est, Aghora ou Bhairava, destructeur et terrifiant; à l'ouest, Vamadeva, créateur de joie et de beauté, incarné par une tête féminine; au centre, Tatpuruṣha, maître des principes positif et négatif de l'existence et garant de leur harmonie.

De part et d'autre de cette figure centrale, deux autres reliefs représentent, à gauche, Shiva androgyne (Ardhanarisvara) et, à droite, Shiva recevant les eaux du Gange (Gangadhara). Dix autres reliefs, répartis aux angles de l'espace principal et dans des retraits à l'est et à l'ouest, figurent encore des épisodes de la légende de Shiva, comme le mariage de Shiva et de Parvati, Shiva tuant le démon Andhaka, etc.

Les quinze grands reliefs qui entourent la chapelle au lingam dans la grotte principale d'Elephanta constituent à la fois l'un des sommets de l'art de l'Inde et l'un des ensembles les plus signifiants du culte shivaïque. L'ICOMOS se déclare favorable au principe d'une inscription d'Elephanta sur la Liste du Patrimoine mondial en notant qu'après Ajanta et Ellora (inscrits en 1983), après Mahabalipuram (inscrit en 1984), cet ensemble rupestre insigne complètera de façon heureuse la série des biens culturels du sous-continent indien.

Toutefois, l'ICOMOS recommande cette inscription sous condition, pour plusieurs raisons qui peuvent être ainsi résumées :

1) Aucune proposition de délimitation du bien à inscrire n'a été indiquée dans le dossier.
S'agit-il de toute l'île d'Elephanta? Des grottes dans leur ensemble? Des grottes du groupe ouest? De la grotte principale? Autant de questions auxquelles ni le Comité, ni a fortiori l'ICOMOS ne peuvent répondre.

2) Le formulaire d'inscription soumis en 1987 ne mentionne aucune campagne de restaurations postérieure à celles de 1938 et 1957 et ne précise pas quelle politique sera adoptée ultérieurement en ce qui concerne les piliers en béton imitant les structures originelles en pierre.

3) Il ne mentionne aucun plan de gestion d'un ensemble fragile, menacé à moyen terme ou à long terme par le développement industriel de Bombay (port pétrolier de Butcher Island et installations pétrochimiques, usine nucléaire de Trombay et centre de recherches de la Commission indienne de l'énergie atomique, etc.).

ICOMOS, Octobre 1987